

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 juin 2014

Membres présents :

Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Sophie BENEDETTO, Isabelle DURIEUX.

Membres représentés : Alain DOMINJON (procuration à François ANDRE), Patrick ALLARD (procuration à Claude REYNAUD).

Membre absent : Marie-Claude DARBEL.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 avril est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Isabelle DURIEUX.

Ordre du jour

- 1- Délégations consenties au Maire,
- 2- Stagiaire,
- 3- Centre Communal d'Action Sociale,
- 4- Commission Communale des Impôts Directs,
- 5- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- 6- Rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement,
- 7- Rapport d'activité 2013 du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne,
- 8- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité,
- 9- Viabilisation sur les Guez,
- 10- Demande d'acquisition d'un bâtiment communal,
- 11- Demande d'utilisation de parcelles,
- 12- Droits de préemptions,
- 13- Tour de l'Avenir 2014,
- 14- Rythmes scolaires,
- 15- Questions et informations diverses.

1 - Délégations consenties au Maire

Suite à la délibération du 7 avril dernier, les services de la préfecture nous ont demandé de préciser les montants des délégations pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres. De ce fait, le conseil municipal précise qu'il autorise le Maire à signer tous les marchés d'un montant inférieur à 400 000 € H.T pour les travaux et 90 000 € H.T pour les fournitures et services.

Vote : Unanimité

2 - Stagiaire

Danielle BOCHET informe le conseil qu'une élève en 1ère année de bac professionnel « gestion administrative » effectue un stage de trois semaines en mairie. Elle rappelle que la commune a pour principe d'indemniser les stagiaires à hauteur de 100 € par semaine si la personne fournit un travail sérieux.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce principe et d'accorder la prime correspondante.

Vote : Unanimité



3 - Centre Communal d'Action sociale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 avril dernier fixant le nombre de membres élus siégeant au conseil d'administration du CCAS. Il propose d'ajouter Madame Sabine BAROU-MORRUGARES à Sophie BENEDETTO, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL et Brigitte NUER afin d'harmoniser ce nombre avec celui des membres extérieurs.

Vote : Unanimité

4 - Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur le Maire informe le conseil que de nouveaux commissaires titulaires et suppléants de la CCID seront désignés par les services fiscaux. 12 titulaires et 12 suppléants doivent être proposés. 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus pour siéger pendant la durée du mandat électoral. Il présente une liste et demande s'il y a des observations. Dans la négative, il va communiquer cette liste.

Vote : Unanimité

5 - Commission Locale d'Evaluations des Charges Transférées de la CCCM

Monsieur le Maire rappelle le rôle de cette commission intercommunale et informe le conseil qu'il se porte candidat pour représenter la commune d'Hermillon.

Vote : Unanimité

6 - Rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Monsieur le Maire précise que l'usine de dépollution a plus de 20 ans et par conséquent, un important programme de renouvellement doit être prévu.

Les conseillers n'ont pas de remarque à formuler sur le rapport.

Vote : Unanimité

7 - Rapport d'activité 2013 du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne

Monsieur François ANDRÉ, Président du SAAEMM, rappelle qu'Hermillon adhère depuis 20 ans à ce syndicat qui comprend 5 communes et dessert 12 000 habitants.

Aucune remarque n'est soulevée par le conseil.

Vote : Unanimité

8 - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe figure sur les factures d'électricité. Elle est perçue par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie qui en reverse une partie à la commune. La loi rectificative de la loi de finances 2013 en modifiait les modalités de perception. Aujourd'hui, le conseil doit se prononcer pour que la commune continue de percevoir le taux maximum autorisé.

Vote : Unanimité

9 - Viabilisation sur les Guez

* Yves DURBET rappelle l'étude effectuée sur ce secteur en 2013. Afin de procéder à la réalisation de ces travaux, il propose de valider le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Mesur'Alpes pour un montant de 5 320 € HT.

Vote : Unanimité

* Monsieur le Maire présente le plan du secteur et propose de lancer la consultation des entreprises.

Vote : Unanimité

10 - Demande d'acquisition d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'un particulier pour l'acquisition du bâtiment communal « La Fruitière ».

Après avoir rappelé l'histoire de ce bâtiment, les conseillers ont précisé qu'ils étaient tous favorables à la vente de ce bien. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

11 - Demande d'utilisation de parcelles

Yves DURBET présente un courrier de La Poste, nouvellement installée à Longefan. Suite à un problème de stationnement, la direction demande l'utilisation de deux parcelles communales. Le maire informe le conseil que ces parcelles sont desservies par une parcelle qui appartient à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne. Il souhaite vérifier si aucun projet n'est prévu sur celle-ci avant de donner une réponse à La Poste.

12 - Droits de préemptions

Yves DURBET présente trois parcelles en cours d'aliénation et propose de ne pas exercer le droit de préemption communal. Il s'agit des parcelles :

- * ZA 76 de 370 m² située « Au Champs Dessus »,
- * ZB 101 de 645 m² située « Sur les Guez »,
- * ZB 39 de 813 m² située à « La Rebouda ».

Vote : Unanimité

13 - Tour de l'Avenir 2014

Ce point est étudié dans la catégorie « Questions et informations diverses ».

14 - Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle la réforme des rythmes scolaires relative au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 ainsi que les horaires pour la rentrée 2014 qui ont été validés par arrêté préfectoral :

- * Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h40-11h40 et 13h40-15h55;
- * Mercredi : 8h40-11h40.

Les Temps d'Activités Périscolaires à l'école d'Hermillon auront lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h55 à 16h40.

Les horaires du périscolaire resteront inchangés.

Afin d'encadrer au mieux les 47 élèves de l'école, Monsieur le Maire propose la création pour l'année scolaire à venir de deux postes non-permanents à temps non-complet.

Vote : Unanimité

15 - Questions et informations diverses

Yves DURBET nous informe que :

- * Plusieurs courses cyclistes passeront par Hermillon cet été.
- * Une enquête publique est en cours pour la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels. Le commissaire enquêteur sera présent les 11 et 23 juillet après-midi en mairie.
- * Nicolas MARTIN, jeune Hermillonin, est champion de France Espoir de la discipline « développé-couché » en haltérophilie, félicitations à lui ;
- * La journée d'entretien du chemin de la Platière s'est bien déroulée. Il remercie les personnes ayant répondu présent ainsi que l'Association Communale de Chasse Agréée.
- * Les travaux de la deuxième tranche de la route de la Cascade ont repris. Du 7 au 18 juillet, la partie basse de la route sera coupée du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Déviation par « les lacets de Montvernier ».

François ANDRÉ nous interpelle :

- * De nombreuses dégradations sont survenues dans la commune (tags, fleurs).
- * Une consommation importante de l'eau de la Cascade est constatée.

Danielle BOCHET précise que la messe de la Platière aura lieu le dimanche 6 juillet à 10h30.

APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, la commune d'Hermillon recherche 2 personnes.

Mission : Animation et surveillance des enfants de l'école

Profil :

- * Expérience dans la petite enfance - BAFA
- * Capacité d'animer un groupe d'enfants et de proposer des activités

Horaires :

Poste 1 : 9h40 hebdomadaires. Pas de travail pendant les vacances scolaires.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h40-12h et 15h55-17h55 et mercredi : 11h40-12h

Poste 2 : 9h40 hebdomadaires. Pas de travail pendant les vacances scolaires.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h55-18h20

Conditions d'embauches : CDD année scolaire 2014/2015 - Rémunération sur la base de l'indice brut 330 de la fonction publique territoriale.

Candidatures à envoyer en mairie d'Hermillon

Horaires d'été de la médiathèque

Bibliothèque :

Lundi de 16h30 à 18h30

Espace Public Numérique :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 16h.
(fermé du 11 au 22 août)

Rappel sur la consommation de l'eau de la Cascade

Nous devons limiter notre consommation d'eau.
Ceci est un acte de civisme que chacun doit respecter.

La commune se réserve le droit, sans avis préalable, de couper les points d'eau qui consomment exagérément.

Exposition « Connaissez-vous vraiment Hermillon ? »

Cette exposition a pour vocation de vous faire découvrir votre village sous un autre angle. Elle s'adresse à tous et est réalisée sous forme de petit jeu découverte.

Des détails de votre village ont été photographiés et seront exposés à la médiathèque d'Hermillon du 4 août au 8 septembre.

Avec l'aide d'un petit formulaire disponible en mairie ou à la bibliothèque, à vous de les attribuer à une structure ou à un lieu.

A partir du 8 septembre, venez découvrir à la bibliothèque, à quels endroits appartiennent ces détails.